

**Formulaire de demande de subvention du Fonds pour la
Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)**

**Mesure "diagnostics et travaux de réduction de la vulnérabilité
dans un programme d'actions de prévention des inondations
(RVPAPI)"**

Dossier à envoyer à la Direction départementale des Territoires de votre département

- pour la Moselle :
DDT de la Moselle - SRECC - mission inondation
5, rue Hinzelin
57000 Metz
- pour le Bas-Rhin :
DDT du Bas-Rhin - SER - mission inondation
Cité administrative Gaujot
14, rue du Maréchal-Juin - CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Références réglementaires :

- **Article L.561-3-III du code de l'environnement**
- **Article D.561-12-7 du code de l'environnement**
- **Arrêté du 23 septembre 2021 établissant la liste des types de travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations éligibles au FPRNM dans le cadre d'un PAPI**

CONTEXTE

La loi de finances pour 2018 a élargi les conditions de financement des travaux de réduction de la vulnérabilité des biens face aux inondations. A la différence de la mesure relative aux travaux rendus obligatoires par les plans de préventions des risques naturels (PPRN), la mesure RVPAPI permet le financement de diagnostics et de travaux de réduction de la vulnérabilité indépendamment des PPRN, dès lors qu'un programme d'action de prévention des inondations (PAPI) existe.

Ce formulaire permet de réaliser une demande de subvention dans le cadre de cette mesure.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

La subvention du FPRNM relative aux travaux de réduction de la vulnérabilité dans un programme d'action de prévention des inondations concerne :

- les constructions ou ouvrages à usage d'habitation ou utilisés dans le cadre professionnel (moins de 20 salariés);
- situés dans le périmètre d'un PAPI d'intention, d'un programme d'études préalables (PEP) ou d'un PAPI;
- couverts par un contrat d'assurance incluant la garantie catastrophes naturelles;
- ayant fait l'objet d'un diagnostic de vulnérabilité mené sous la maîtrise d'ouvrage d'une structure porteuse d'un PEP ou d'un PAPI.

Les bénéficiaires de cette subvention sont des personnes physiques ou morales, propriétaires, exploitantes ou utilisatrices, sous réserve, lorsqu'il s'agit de biens à usage professionnel, d'employer moins de 20 salariés (calculé comme le nombre d'employés de l'entreprise et non comme le nombre de personnes présentes sur le site faisant l'objet des travaux).

Les taux de financement maximum sont les suivants :

- de 80 % pour les biens à usage d'habitation ou à usage mixte pour les études et travaux de prévention. La contribution ne peut toutefois pas dépasser 36 000 € par bien ni être supérieure à 50 % de la valeur vénale ou estimée du bien.
- 40 % pour les biens utilisés dans le cadre d'activités professionnelles employant moins de 20 salariés dans la limite de 10 % de la valeur vénale de chaque bien.

Attention, le montant des travaux éligibles est plafonné !

En préalable à la production de votre dossier complet de demande de subvention, vous devez produire une estimation de votre bien (estimation au regard des prix pratiqués dans le quartier pour un bien similaire, valeur d'achat de votre bien si l'acquisition a été faite dans les 3 ans, estimation par les Domaines, d'un office notarial ou une agence immobilière).

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE

| Pièces à fournir | Pièces jointes |
|--|--------------------------|
| Le présent dossier signé par le pétitionnaire | <input type="checkbox"/> |
| Une copie d'une pièce d'identité du demandeur | <input type="checkbox"/> |
| Un justificatif de domicile (facture de fournisseur d'énergie...) | <input type="checkbox"/> |
| Un certificat de propriété ou l'accord du propriétaire de réaliser les travaux | <input type="checkbox"/> |
| Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) | <input type="checkbox"/> |
| Un plan de localisation de l'unité foncière du bien concerné | <input type="checkbox"/> |
| Un document attestant de la souscription pour les biens concernés d'un contrat d'assurance dommages en cours de validité ("multirisque habitation" ou équivalent pour les locaux d'activités, incluant la garantie catastrophes naturelles) | <input type="checkbox"/> |
| Le diagnostic de vulnérabilité identifiant les travaux pour la réduction de la vulnérabilité du bien mené sous la maîtrise d'ouvrage de la structure du PAPI ou du PEP | <input type="checkbox"/> |
| La ou les pièces justificatives relatives à la valeur vénale ou estimée des biens concernés | <input type="checkbox"/> |
| <p>En cas de sinistre déjà survenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une attestation de l'entreprise d'assurance du propriétaire indiquant le montant des indemnités versées au titre de la garantie contre les effets des catastrophes naturelles et la nature des travaux de remise en état pour lesquels ces indemnités ont été versées; • la copie des factures d'entreprises ayant réalisé ces travaux ou, dans le cas où les travaux n'ont pas été réalisés, un devis permettant d'identifier les travaux de remise en état susceptibles de contribuer à la réalisation des opérations, études et travaux de prévention des inondations et le surcoût éventuel généré par ces derniers. | <input type="checkbox"/> |
| Le(s) devis détaillé(s) des opérations faisant l'objet de la demande d'aide, accompagné, le cas échéant, de tout document utile à la compréhension du dossier (plans, photographies...). Les devis devront distinguer clairement ce qui ressort de la réduction de vulnérabilité | <input type="checkbox"/> |
| <p>Dans le cas où la demande de subvention est formulée par un mandataire professionnel régi par la loi du 2 janvier 1970, dite "loi Hoguet":</p> <ul style="list-style-type: none"> • une photocopie du mandat de gestion • une photocopie de la carte professionnelle • le cas échéant, la répartition entre les différents bénéficiaires du financement public demandé | <input type="checkbox"/> |
| Dans le cas où la demande de subvention est formulée par un mandataire non professionnel : | <input type="checkbox"/> |

| | |
|---|--------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • une procuration sous seing privé dûment signée ou procuration autorisant le mandataire à prendre tous les engagements, à déposer le dossier et à recevoir, pour le compte du propriétaire, de l'exploitant ou du gestionnaire, tout courrier envoyé par lui; • le cas échéant, la répartition entre les différents bénéficiaires du financement public demandé | |
| <p>Dans le cas où les études ou travaux intéressent des biens d'activité professionnelle : une attestation de la chambre d'agriculture, de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers ou de tout autre organisme compétent indiquant, à la date de la demande de subvention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la nature de l'activité exercée • le régime juridique • le nombre de salariés | <input type="checkbox"/> |
| <p>Dans le cas où les travaux sont exécutés par un exploitant ou un gestionnaire locataire des biens : une déclaration sur l'honneur du locataire selon laquelle le propriétaire ne s'est pas opposé aux travaux et n'a pas déclaré les entreprendre lui-même</p> | <input type="checkbox"/> |

I. IDENTITÉ DU DEMANDEUR (ou de son représentant)

Civilité : Madame Monsieur

(*) rayer la mention inutile

Nom et prénom :

Date de naissance :

Code postal et lieu de naissance :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Courriel :

Le cas échéant, identification de la personne mandatée pour déposer et suivre le dossier de demande de subvention :

Civilité : Madame Monsieur

(*) rayer la mention inutile

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Courriel :

Agissant en tant que (rayer la mention inutile) :

- Représentant légal du bénéficiaire
- Mandataire du bénéficiaire

Si le bénéficiaire est une entreprise :

Raison sociale :

Numéro de SIRET :

Nombre de salariés :

Adresse du siège social :

Code postal :

Commune :

IDENTIFICATION DU BIEN :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Nom du PAPI ou PEP concerné :

Références cadastrales : Section(s) n° :

Parcelle (s) n° :

Type de bien :

- Maison individuelle
- Logement en immeuble collectif
- Bâtiment à usage professionnel accueillant moins de 20 salariés

Valeur vénale ou estimée du (des) bien(s) à la date de réalisation du diagnostic de vulnérabilité :

TRAVAUX

Intitulé du projet :

Description du projet (opérations envisagées, quantité, surface..) :

Localisation du projet :

Plan de situation / photographies à joindre en annexe

Dépenses prévisionnelles

| Nature de la dépense | Montant en € HT | Montant en € TTC | Devis (cocher si joint) |
|----------------------|-----------------|------------------|--------------------------|
| | | | <input type="checkbox"/> |
| | | | <input type="checkbox"/> |
| | | | <input type="checkbox"/> |
| | | | <input type="checkbox"/> |
| | | | <input type="checkbox"/> |
| | | | <input type="checkbox"/> |
| | | | <input type="checkbox"/> |
| | | | <input type="checkbox"/> |
| | | | <input type="checkbox"/> |
| | | | <input type="checkbox"/> |
| Total : | | | |

Date prévisionnelle de début de réalisation du projet :

Date prévisionnelle de fin de réalisation du projet :

Calcul du montant de la subvention

Dépenses éligibles :

Taux de subvention :

Montant de la subvention :

Subvention plafonnée à 36 000 € ou 50 % de la valeur vénale ou estimée du bien à usage d'habitation ou mixte.
Subvention plafonnée à 36 000 € ou 10 % de la valeur vénale ou estimée du bien utilisé dans le cadre d'activités professionnelles employant moins de 20 salariés.

Plan de financement du projet

| Dépenses : | | | Ressources : | | |
|------------------------------------|------------|-------------|----------------------------------|---------|---|
| | Montant HT | Montant TTC | | Montant | % |
| Travaux | | | Subvention RVPAPI | | |
| Matériel | | | Autres aides publiques | | |
| Autres (études opérationnelles...) | | | Auto-financement (fonds propres) | | |
| | | | Autres | | |
| Total : | | | Total : | | |

Ce projet est-il lié à un sinistre faisant l'objet d'une indemnisation par assurance ?

Oui Non

Si oui, quel est le montant de l'indemnité versée pour les travaux ?

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Par la présente, je demande à bénéficier des aides au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) et j'atteste sur l'honneur :

- ne pas avoir sollicité pour le même projet une aide autre que celles indiquées sur le présent formulaire de demande d'aide ;
- l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes ;
- être propriétaire des biens mobiliers sur lesquels les travaux sont projetés ou avoir obtenu de la part du propriétaire, l'autorisation de réaliser ces engagements ;
- ne pas récupérer la TVA / récupérer la TVA (rayer la mention inutile).

Je m'engage à :

- fournir au service instructeur les documents nécessaires à l'instruction de ce dossier;
- utiliser la subvention qui m'est allouée pour la mise en oeuvre des travaux de réduction de la vulnérabilité présentés dans ce dossier ;
- accepter et faciliter les contrôles.

Je prends note que le commencement des prestations de travaux (y compris la signature de devis ou de bons de commande) ne peut démarrer avant la date du courrier attestant de la réception de mon dossier par l'administration, sinon je ne pourrai pas bénéficier de la subvention.

Fait à,

le

Signature, qualité et état civil du demandeur (ou du représentant légal)

ETAPES DE LA PROCEDURE

A. Réception du dossier

Délivrance au pétitionnaire d'un accusé réception. **Aucun commencement du projet (signature de devis ou bon de commande inclus) ne peut être opéré avant la date de réception de la demande de subvention, sous peine d'inéligibilité de l'opération (attendre l'accusé-réception de l'administration avant de signer tout devis ou engagement avec une entreprise, sinon les travaux ne seront pas financés).**

B. Recevabilité du dossier

Lettre de l'administration au pétitionnaire dans un délai maximum de 2 mois à compter de la date de dépôt. Cette lettre ne vaut pas promesse de subvention.

En l'absence de réponse explicite dans ce délai, le dossier est réputé recevable.

Dans le cas où la demande de subvention est déclarée irrecevable, une nouvelle demande de subvention peut être déposée, à condition que l'opération ne soit pas commencée (pas de bon de commande ou de devis signé).

C. Instruction de la demande

Dans les 8 mois maximum à compter de la date de réception de la demande de subvention.

Si un avis favorable est donné, il prend la forme d'une décision attributive de subvention (arrêté préfectoral) notifiée par courrier. Le pétitionnaire dispose d'un délai de 2 ans à partir de la notification pour commencer l'opération.

Le pétitionnaire informe le service instructeur du commencement d'exécution de l'opération.

Le versement de la subvention est effectué à l'achèvement des travaux sur justification de la réalisation du projet (copie des factures acquittées et contrôle de l'administration) et de la conformité de ses caractéristiques avec celles visées dans la décision attributive.

Le pétitionnaire dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date prévisionnelle d'achèvement du projet, indiquée dans la présente demande de subvention et reprise dans la décision attributive de subvention, pour déclarer l'achèvement des opérations. Aucun paiement ne peut intervenir si ce délai n'est pas respecté.

Si un avis défavorable est donné à la demande, il est notifié par un courrier de refus d'attribution de subvention.

RAPPEL LEGISLATIF

Le Fonds de prévention des risques naturels majeurs est régi notamment par :

- le code de l'Environnement : articles L.561-3 et R.561-6 à R.561-14 ;
- le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;
- le décret n°2018-518 du 29 avril 2021 relatif au Fonds de prévention des risques naturels majeurs ;
- l'arrêté du 12 janvier 2005 relatif aux subventions accordées au titre du financement par le Fonds de prévention des risques naturels majeurs de mesures de prévention des risques naturels majeurs ;
- l'arrêté du 20 décembre 2016 portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'Etat (chapitre 5.2.2) ;
- l'arrêté du 21 août 2018 pris en application de l'article 3 du décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;
- l'arrêté du 23 septembre 2021 établissant la liste des types de travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations éligibles au Fonds de prévention des risques naturels majeurs, dans le cadre d'un programme d'action de prévention des inondations ;
- la note technique du 11 février 2019 relative au Fonds de prévention des risques naturels majeurs (et guide annexé) ;
- le cahier des charges des appels à projet "PAPI 2", "PAPI 3", "PAPI 3 2021", "PAPI 3 2023" .

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la fourniture des données est obligatoire. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant en vous adressant au service auquel vous transmettez ce formulaire.

DECLARATION DE COMMENCEMENT D'EXECUTION DE L'OPERATION

Nom (particulier, collectivité ou organisme) :

Adresse :

Désignation de l'opération :

Montant de l'opération :

CERTIFIE

- que l'opération désignée ci-dessus, ayant fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat (crédits du Fonds de prévention des risques naturels majeurs) a débuté le :
- que l'échelonnement prévisionnel des demandes de versement de la subvention est le suivant :

| Mois - année | Versement sollicité |
|--------------|---------------------|
| | |
| | |
| | |

Fait à

Le

Le maître d'ouvrage (signature et cachet pour les entreprises)

Cette déclaration doit être envoyée à la Direction départementale des Territoires de votre département dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de l'acte attributif de la subvention (article 11 du décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement). Passé ce délai, la décision attributive de subvention devient caduque.

DECLARATION D'ACHEVEMENT DE TRAVAUX

Je soussigné (NOM Prénom)

déclare que les travaux de réduction de la vulnérabilité face aux inondations ont bien été réalisés sur (*)

- l'habitation
- le local d'entreprise (rayer la mention inutile) située

(*) rayer la mention inutile

A l'adresse :

Code postal et commune :

J'atteste que les travaux ont été achevés le _____, conformément aux dépenses déclarées ci-dessous :

| DEPENSES | | |
|---|------------|-------------|
| | Montant HT | Montant TTC |
| Travaux : - - - - - | | |
| Matériel : - - - - | | |
| Autres (études opérationnelles...) : - - - | | |
| Total | | |

Date et signature :